

Commune de CORCONNE (Gard)

COMPTE RENDU DE REUNION de la séance du Conseil municipal du 12 mars 2021

L'an deux mille vingt un et les douze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué par le maire, Lionel JEAN, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente du rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie en raison des mesures sanitaires, sous la présidence de Monsieur Lionel JEAN, maire.

Date de la convocation : 08.03.2021
Date d'affichage : 08.03.2021

Etaient présents : Lionel JEAN, Philippe de TOLEDO Frédéric BRUGEL, Jade FALGUIERE, Evelyne LOPEZ, Bernard GUYEZ, Anne-Marie BERTHET, Marie-Claude BEGUINOT, Michaël SEVERAN, Thierry RENAUD, Marie-Christine CESARIN, Sylvie DAL DEGAN.
Étaient absents excusés : Richard LOPEZ (pouvoir A-M Berthet), Bernard BOUYS (pouvoir L. Jean) et Laurie MAILHAC.
Secrétaire de séance : Marie-Christine CESARIN

ORDRE DU JOUR	<ul style="list-style-type: none">- Informations sur les infrastructures intercommunales- 01- demande de subvention à la Région - dossier transition énergétique- 02- emploi aidé PEC (CAE/CUI) - augmentation du temps de travail- 03- désignation d'un élu pour la signature de l'autorisation d'urbanisme d'un membre de la famille du maire- 04- information de la commission sur les bâtiments communaux- 05- information de la commission environnement sur les projets en cours- 06- information de la commission d'urbanisme- 07- information de la commission des finances- Questions diverses
---------------	---

- Informations sur les infrastructures intercommunales

✍ CCPC :

Commission petite Enfance-jeunesse : la CAF a compensé une partie des pertes financières dues au confinement et la fréquentation a augmenté dès la réouverture des accueils crèches et CLHS. Le compte administratif 2020 fait apparaître également que les dépenses ont été inférieures au prévisionnel. Le local de l'ancienne cantine de Quissac est mis à disposition du service. Une réflexion est engagée sur l'accueil proposé aux adolescents. Des soirées thématiques sont prévues pour ados et enfance.

SPANC : le service effectue actuellement une visite des systèmes d'assainissement individuels tous les 6 ans pour un coût de 157€. La périodicité va être de 8 ans pour un coût de 150€ pour les installations ne présentant pas de risques et de 4 ans avec un coût de 400€ pour les autres.

Commission des Sports : Une Fête des Sports est prévue à Quissac le 22 mai. Un débat a eu lieu sur la mutualisation des commandes sportives. Ce compte rendu provoque un débat au sein du Conseil Municipal sur l'opportunité d'un mini terrain de sport, type city-stade afin de pallier au manque de structures pour adolescents

Commission Gestion des déchets : La CCPC a refusé de désigner des délégués au SYMTO-MA pour protester contre les coûts du traitement des déchets. Le Préfet a saisi le TA pour obliger la CCPC à désigner des délégués.

Commission Transition énergétique : La Mairie de Liouc a un projet industriel dans la zone de la déchetterie avec notamment une usine de production d'hydrogène, une autre pour le recyclage des plastiques et un champ photovoltaïque

✍ SIAEP Corconne Liouc Brouzet : le syndicat prévoit une double facturation avec une augmentation du prix de l'eau pendant la période estivale et un avenant au contrat d'affermage est en cours. Une information sera distribuée aux habitants.

Lecture et adoption du compte rendu du 29 janvier 2021.

01- Demande de subvention à la Région / dossier transition énergétique

Les deux dossiers de demande d'aide financière de la Région ont été déposés : pour la rénovation énergétique de bâtiments communaux et pour la réfection complète de la toiture de la grande remise communale, phase 1 du projet de

création d'un foyer communal. Un complément de dossier a été demandé par les services administratifs pour compléter ce dossier.

02- Emploi aidé PEC (CAE-CUI) : augmentation du temps de travail

Un emploi aidé, contrat unique d'insertion n°03420M000930 0 a été approuvé par les services d'Etat. Il a fait l'objet d'un contrat de travail à durée déterminée de 12 mois pour une durée de travail de 20 heures hebdomadaires conclu pour la période du 20 juillet 2020 au 19 juillet 2021. Le maire propose une augmentation du temps de travail sur la période restant afin de porter le temps de travail de cet emploi à 32 heures hebdomadaires. Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 01 absent, approuve l'augmentation du temps de travail de cet emploi à 32/35h pour la durée résiduelle et autorise le maire à signer un avenant au contrat de travail.

03- Désignation d'un élu pour la signature de l'autorisation d'urbanisme d'un membre de la famille du maire

Monsieur Christian JEAN, père du maire dépose un dossier d'autorisation d'urbanisme, déclaration préalable pour des travaux de réfection de toiture. Lionel JEAN, sort de la salle et Philippe de TOLEDO assure la présidence de l'assemblée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par 11 voix pour, 1 abstention et 3 absents, M. Philippe de TOLEDO pour la signature de la déclaration préalable de travaux de M Christian JEAN.

Le maire, Lionel JEAN revient en séance et assure la présidence.

04- information de la commission sur les bâtiments communaux

Le président de la commission a rencontré Valentin VERDIER qui dans le cadre d'une étude scolaire, a réalisé un projet d'aménagement d'un foyer communal dans la grande remise municipale. La première phase des travaux consiste en la reprise totale de la toiture.

Un débat a lieu en Conseil Municipal sur l'ensemble des projets à venir induits par la réfection de la remise (transformation de la remise en foyer, déplacement éventuel de la poste et du secrétariat, ...)

La Commission des Bâtiments et Travaux sera élargie au Conseil pour débattre de ces projets où tout est imbriqué.

05- information de la commission environnement sur les projets en cours

Le projet de création d'un parc de production électrique photovoltaïque n'est pas envisageable à Corconne car la surface nécessaire est de 22 HA.

Le projet de création de jardins partagés se poursuit; la commune dispose d'un terrain communal situé à proximité du point d'eau de l'ancien moulin à vent. Cependant le nombre de candidatures remontées jusqu'à présent est très faible.

06- information de la commission d'urbanisme

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibérations en date du 04 septembre 2014, le conseil municipal a engagé la révision et la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme. La modification du PLU a fait l'objet d'une approbation lors de séance du conseil municipal du 1^{er} septembre 2016. Le groupement de bureaux d'études URBA.PRO/Naturae, titulaire du marché de révision du PLU a connu des difficultés structurelles et le dossier est resté en suspens. Le 25 août 2020, M. Gazabre, nouveau responsable du bureau Urba Pro a été reçu en mairie pour faire le point afin de reprendre le dossier. Dernièrement, Monsieur Sylvain Sine, remplaçant de M. Gazabre a sollicité un rendez-vous pour la reprise du dossier. Lionel Jean, Bernard Guyez et Philippe de Toledo doivent rencontrer Monsieur Sine rapidement.

07- information de la commission des finances

La réunion du 4 mars consacrée à l'analyse du compte administratif 2020 qui est excédentaire. Dans la section de fonctionnement, cela est dû notamment à l'absence de la dépense générée par le financement du bâtiment du moulin à huile. En section d'investissement, cet excédent est la réalisation de l'emprunt pour le financement des travaux de la place de la mairie dont le solde sera payé en 2021. La subvention pour les travaux de sécurisation du parking le long de la

DR45 a été perçue et les travaux correspondants doivent être engagés rapidement.

La commission des finances recommande au conseil municipal une augmentation modérée des impôts locaux pour l'équilibre du budget et la prise en charge des dépenses nouvelles (Covid, acquisition de bâtiment, ...) et éviter une augmentation brutale ultérieurement.

08- information de la commission de l'aménagement paysager

La Commission a rencontré une entreprise corconnaise, l'Atelier Organique qui souhaite implanter une structure décorative autonome et végétale, tourelle végétale, à titre gracieux afin de réaliser un test de viabilité. Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour une implantation Place de la Croix du Jeu sous réserve de la signature d'une convention . Il mandate le Maire à cete effet.

Par ailleur, la commission travaille pour que la commune figure en bonne place dans le Concours Villes et Villages Fleuris.

✿ Questions Diverses

- L'ONF a fait parvenir hier une offre pour la coupe de bois mise en vente par délibération du 10 octobre 2019.
- Un dossier de candidature pour le concours « Ville et Village Fleuris » est parvenu en mairie.
- L'Association de Maires Du Gard a remercié la Mairie pour son don de solidarité aux sinistrés gardois

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20